

Conseillers en exercice : 77 L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept novembre, à dix-neuf  
Présents : 50 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance  
Absents excusés : 18 ordinaire à la salle des Conférences du Rozier Coren à  
Pouvoirs : 9 Saint-Flour, après convocation légale en date du 7  
Votants : 59 novembre 2025, sous la Présidence de Madame Céline  
CHARRIAUD.

**Présents :**

M. Pascal CHAUVEL, M. Didier AMARGER, MME Béatrice ANTONY, M. Frédéric ASTRUC, MME Nicole BATIFOL, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, M. Jean-Luc BOUCHARINC, MME Sylvie VAISSADE, M. Alberto COSTANTINI, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Philippe DELORT, M. Gérard DELPY, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, M. Gilbert GLANDIERES, M. Jérôme GRAS, MME Olivia GUEROUULT, MME Martine GUIBERT, M. Axel JOURQUIN, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Nathalie LESTEVEN, MME Annick MALLET, M. Bernard MAURY, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVENCH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELLISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Marc POUNGET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, MME Jeanine RICHARD, M. Robert ROUSSEL, M. Pierre SEGUIS, MME Maryline VICARD, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

**Absents excusés :**

MME Annie ANDRIEUX, MME Pierrette BEAUREGARD, M. Hervé VIGIER, MME Marina BESSE, M. Gilles BIGOT, M. Claude BONNEFOI, MME Yolande CHASSANG, M. Bernard COUDY, M. Vital GENDRE, M. Éric GOMESSE, MME Nadine JANVIER, M. Jonathan LAROUSSINIE, MME Sylvie PORTAL, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Olivier REVERSAT, MME Patricia ROCHÈS, M. Michel ROUFFIAC, M. Serge TALAMANDIER.

**Pouvoirs :**

M. Richard BONAL donne pouvoir à MME Céline CHARRIAUD  
M. Jean-Marc BOUDOU donne pouvoir à M. Daniel MIRAL  
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT  
M. Frédéric DELCROS donne pouvoir à M. Jérôme GRAS  
MME Bonnie DELEPINE donne pouvoir à MME Annick MALLET  
MME Ghislaine DELRIEU donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU  
M. Jean-Marie MEZANGE donne pouvoir à M. David VITAL  
MME Marine NEGRE donne pouvoir à MME Maryline VICARD  
M. Loïc POUDEROUX donne pouvoir à MME Sophie BENEZIT

Madame Maryline VICARD a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **25 NOV 2025**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portants réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **25 NOV. 2025**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**OBJET : PAYS D'ART ET D'HISTOIRE - SELECTION DE SAINT-FLOUR COMMUNAUTE POUR PARTICIPER A UN PROJET DE COOPERATION INTERNATIONALE 2025-2027 « PATRIMOINE ET TOURISME DURABLE – UNE ALLIANCE FRANCO-EQUATORIENNE POUR UN NOUVEAU MODELE », PORTÉ PAR SITES ET CITES REMARQUABLES DE FRANCE**

RAPPORTEUR : Madame Sophie BENEZIT

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales ;

**Considérant** que le projet international « Mettre en lien les patrimoines : protection du patrimoine culturel par un nouveau modèle de tourisme durable » (2025-2027) vise à fédérer un réseau de collectivités autour d'une stratégie commune conciliant conservation du patrimoine et développement touristique durable ;

**Considérant** que ce projet associera, côté équatorien, les villes d'Alausí, Baeza, Riobamba et San Gabriel, ainsi que Quito, Cuenca et Loja en tant que villes référentes. Côté français, il mobilisera quatre collectivités territoriales partenaires membres de Sites & Cités de France : Aix-en-Provence, Haut Béarn, Elbeuf-sur-Seine et Saint-Flour Communauté ;

**Considérant** qu'il est demandé une participation financière à Saint-Flour Communauté d'un montant de 4 000 € TTC pour la période 2025-2027 ;

**Considérant** que Saint-Flour Communauté sera représentée pour ces missions par la Vice-Présidente en charge de la culture et du Patrimoine et un agent du service du Pays d'Art et d'Histoire ;

**Vu** la Convention entre Sites & Cités remarquables de France et Saint-Flour Communauté pour le projet international « patrimoine et tourisme durable – une alliance franco-équatorienne pour un nouveau modèle » 2025-2026-2027 ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

**APPROUVE le projet de convention à intervenir entre Sites & Cités remarquables de France et Saint-Flour Communauté pour le projet international « patrimoine et tourisme durable – une alliance franco-équatorienne pour un nouveau modèle » 2025-2026-2027 ;**

**AUTORISE Madame le Président à signer ladite convention ;**

**APPROUVE la participation financière de Saint-Flour Communauté à hauteur de 4 000 € TTC pour la période 2025-2027.**

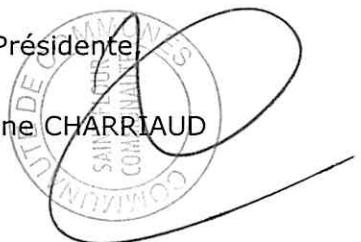
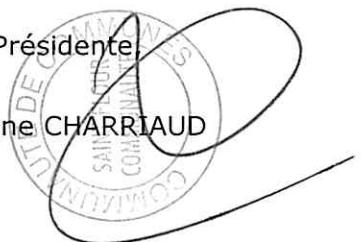
POUR : 58 VOIX

ABSTENTION : 1 (M. Philippe ECHALIER)

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente,

Céline CHARRIAUD



La secrétaire de séance,

Maryline VICARD



Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20251117-DELIB2025-198-DE  
Date de télétransmission : 25/11/2025  
Date de réception préfecture : 25/11/2025

CONVENTION

ENTRE SITES ET CITES REMARQUABLES DE FRANCE  
ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAINT FLOUR COMMUNAUTE  
POUR LE PROJET INTERNATIONAL  
« PATRIMOINES ET TOURISME DURABLE – UNE ALLIANCE FRANCO-ÉQUATORIENNE POUR  
UN NOUVEAU MODÈLE »  
2025-2026-2027

Saint Flour Communauté, Village d'entreprise 1 rue des Crozes 15100 SAINT-FLOUR,  
représentée par Mme Céline Charriaud, Présidente,

ci-après désignée « la collectivité »,

d'une part,

Et :

Sites & Cités remarquables de France, Musée d'Aquitaine, 20 cours Pasteur, 33000  
BORDEAUX,  
représentée par M. Didier HERBILLON, Président,

ci-après désignée « Sites & Cités »,

d'autre part,

**Eléments d'introduction au projet international « Mettre en lien les patrimoines : protection du patrimoine culturel par un nouveau modèle de tourisme durable ».**

Faisant suite au projet triennal « Clés en main » 2022–2024, mené entre la France, l'Équateur, le Mexique et la Colombie, et qui a permis de poser les bases d'une gouvernance partagée du patrimoine et du tourisme, Sites & Cités remarquables et ses partenaires équatoriens souhaitent engager une nouvelle dynamique bilatérale entre la France et l'Équateur.

Le projet international « Mettre en lien les patrimoines : protection du patrimoine culturel par un nouveau modèle de tourisme durable » (2025–2027) vise à fédérer un réseau de collectivités autour d'une stratégie commune conciliant conservation du patrimoine et développement touristique durable.

Ce projet associera, côté équatorien, les villes d'**Alausí, Baeza, Riobamba et San Gabriel**, ainsi que Quito, Cuenca et Loja en tant que villes référentes. Côté français, il mobilisera quatre collectivités territoriales partenaires membres de Sites & Cités : **Aix-en-Provence, Haut Béarn, Elbeuf-sur-Seine et Saint-Flour Communauté**.

Les collectivités françaises sont aujourd’hui confrontées à des défis majeurs, qu’elles partagent avec les territoires équatoriens. Parmi ces enjeux communs figurent la valorisation durable des patrimoines culturels et naturels, la capacité à faire du tourisme un levier de développement équilibré au service des territoires et de leurs habitants, ainsi que la sensibilisation des acteurs locaux à un tourisme respectueux de l’environnement et du cadre de vie.

Ce projet de coopération, centré sur le **patrimoine et le tourisme patrimonial durable**, entend répondre à ces enjeux communs. Il offre une opportunité unique de **partage d’expériences et de construction collective**, bénéfique à l’ensemble des partenaires impliqués.

Ceci exposé, il est convenu ce qui suit :

#### Article 1 : Objet de la Convention

La présente convention a pour objet de préciser les conditions de la réalisation du projet international « Mettre en lien les patrimoines : protection du patrimoine culturel par un nouveau modèle de tourisme durable » mené par Sites & Cités au bénéfice de la collectivité.

#### Article 2 : Présentation, durée et objectifs du projet international « Mettre en lien les patrimoines : protection du patrimoine culturel par un nouveau modèle de tourisme durable »

Le projet entend mettre en place un nouveau réseau de coopération entre l’Equateur et la France, autour des enjeux croisés de la valorisation des centres anciens et du tourisme durable.

D’une durée de trois ans (2025–2027), le projet poursuit les objectifs suivants :

- Renforcer les compétences des collectivités françaises et équatoriennes en matière de valorisation patrimoniale et de tourisme durable.
- Co-construire des politiques publiques locales adaptées grâce à des diagnostics participatifs menés dans les villes équatoriennes, avec l’appui des collectivités françaises.
- Développer des échanges continus entre élus et professionnels via séminaires en ligne, missions techniques, voyages d’études et formations croisées.
- Favoriser l’élaboration d’une **stratégie nationale équatorienne de tourisme patrimonial durable**, appuyée par l’expertise française.
- Mettre en valeur les expériences locales et capitaliser les résultats dans une bibliothèque virtuelle en ligne accessible à tous les partenaires.



Musée d’Aquitaine  
20, cours Pasteur  
33000 Bordeaux – France

Tél. +33 (0)9 72 49 97 06  
reseau@sites-cites.fr  
www.sites-cites.fr

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20251117-DELIB2025-198-DE  
Date de télétransmission : 25/11/2025  
Date de réception préfecture : 25/11/2025

### **Article 3 : Mise en place du projet**

La participation de la collectivité se traduira par :

- Sa mobilisation dans les ateliers en ligne, séminaires et missions techniques en Équateur.
- L'accueil en France d'une délégation équatorienne pour des voyages d'études thématiques (patrimoine / tourisme).
- Sa contribution à la diffusion, à la promotion et au suivi du projet aux côtés de Sites & Cités.

Les actions prévues incluent notamment :

- Un cycle de séminaires en ligne sur les politiques publiques, outils techniques et modèles de gouvernance.
- Des diagnostics participatifs dans les villes équatoriennes, co-construits avec les collectivités françaises.
- Deux missions de terrain en Équateur (2025 et 2027).
- Un voyage d'études en France (2026).
- Des ateliers de validation et d'élaboration d'une politique publique nationale équatorienne (2027).

### **Article 4 : Livrables**

Les actions donneront lieu à :

- La production de diagnostics territoriaux et de politiques publiques locales.
- La mise en ligne d'une bibliothèque virtuelle regroupant les ressources et retours d'expérience du projet.
- L'élaboration et la validation d'une stratégie équatorienne au niveau local et national en matière de patrimoine et de tourisme durable.

### **Article 5 : Durée**

Le projet international s'étend sur une durée de **trois ans**, de janvier 2025 à décembre 2027.

### **Article 6 : Participation financière**

La participation financière de la Collectivité est fixée à **4 000 € TTC pour la période 2025–2027**, soit environ 1 333 € TTC par an.

Cette contribution, versée à Sites & Cités remarquables de France, couvre les frais précisés dans l'Annexe n°1. Elle pourra être réglée en une seule fois ou en plusieurs tranches.



Musée d'Aquitaine  
20, cours Pasteur  
33000 Bordeaux – France

Tél. +33 (0)9 72 49 97 06  
reseau@sites-cites.fr  
www.sites-cites.fr

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20251117-DELIB2025-198-DE  
Date de télétransmission : 25/11/2025  
Date de réception préfecture : 25/11/2025

Dans le cas où la Collectivité souhaiterait engager des actions supplémentaires dans le cadre du projet, les frais afférents seraient à sa charge.

Dans le cas où des frais devront être, par des raisons pratiques, pris en charge par la collectivité (frais de repas lors du voyage d'études),... ceux-ci feront l'objet d'une refacturation à Sites & Cités.

### **Article 7 : Règlement des différends**

Cette convention est soumise au droit français.

Les parties s'efforceront de régler à l'amiable toutes les difficultés pouvant résulter de la validité, de l'interprétation et/ou de l'application de la convention. En cas de litige persistant, les tribunaux de Paris saisis par la partie la plus diligente seront seuls compétents.

Fait à Bordeaux, en deux exemplaires originaux, le XX / XX /2025

Pour la collectivité :

Madame Charriaud,  
Présidente

Pour Sites et Cites :

Didier HERBILLON  
Président



Musée d'Aquitaine  
20, cours Pasteur  
33000 Bordeaux – France

Tél. +33 (0)9 72 49 97 06  
[reseau@sites-cites.fr](mailto:reseau@sites-cites.fr)  
[www.sites-cites.fr](http://www.sites-cites.fr)

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20251117-DELIB2025-198-DE  
Date de télétransmission : 25/11/2025  
Date de réception préfecture : 25/11/2025

**Annexe n°1 - Participation des collectivités françaises**

Le niveau d'engagement demandé pour chaque collectivité participante est de 4000 € TTC réparti sur les 3 années, 2025-2026-2027, soit 1 333 € TTC par an.

Cette somme pouvant être versée en une seule fois ou en plusieurs tranches à Sites & Cités remarquables de France.  
Cette somme couvre les frais indiqués ci-dessous :

ACTION	DATE PREVISIONNELLE	DETAL	COÛT FORFAITAIRE POUR LA COLLECTIVITE	PRISE EN CHARGE PAR SITES & CITES ET PARTENAIRES INTERNATIONAUX
Mission en Equateur	Novembre 2025	1 Mission de repérage pour 2 personnes par collectivité	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Billet d'avion pour la 1<sup>ère</sup> personne : France-Equateur / Equateur – France</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Billet d'avion pour la 2<sup>ème</sup> personne</li> <li>■ Hébergement</li> <li>■ Interprétariat</li> <li>■ Transport national</li> <li>■ Repas</li> </ul>
Voyage d'études en France d'une délégation équatorienne (sur le sujet du Patrimoine ou du tourisme)	Septembre 2026 ou Octobre 2026	Accueil d'une délégation équatorienne	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Hébergement</li> <li>■ Repas</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Billets d'avion pour 2 personnes</li> <li>■ Interprétariat</li> <li>■ Transport national</li> </ul>
Mission en Equateur	Avril 2027	1 Mission technique pour 2 personnes par collectivité	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Billet d'avion pour la 1<sup>ère</sup> personne : France-Equateur / Equateur – France</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Billet d'avion pour la 2<sup>ème</sup> personne</li> <li>■ Hébergement</li> <li>■ Interprétariat</li> <li>■ Transport national</li> <li>■ Repas</li> </ul>
				4000 € TTC

**Légende :**

Action en France

Action à l'international